

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2018

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **COMMUNE SAILLANS**



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information en Santé Environnement (SISE-Eaux).

**Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 : mise en oeuvre du rapport sur
le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement
en application du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007**

Composition des UGE/services publics

Critères de sélection

Univers SI_EPDT4 - AEP V4.1.6 (DT)

Service Assimilé à UGE

Année 2018

Usage AEP ; PRV

Responsabilité suvl N

Complet O

Motif AS1 ; CD ; CS ; CV ; S1 ; S2 ; S3 ; S4 ; S5 ; S6 ; S7 ; S8

Représentativité O

Type d'eau S ; T ; T1 ; T2 ; T3

Date 19/02/2019

DROME

Services publics d'eau potable (UGE)		Installation de l'UGE			
Code	Libellé	Code	Type	Libellé	Nb PLV
0260334	COMMUNE SAILLANS	026001092	UDI	SAILLANS	5
		026001717	TTP	SAILLANS - TRT CHL	2

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques.

Année 2018

PLV bactériologiques Total : Conformité Bactériologique = C (conforme) ou N (non conforme)

C : Conformes

S : pas de paramètres bactériologiques

N : Non conformes

PLV Physico-chimiques Total : Conformité Chimique (C) et Non conformité chimique (N)

C : Conformes

N : non conformes

Répartition des prélèvements : tableau de synthèse

PLV - Conformité chimique

		C	Total
PLV - Conformité bactério.	C	7	7
	Total	7	7

Résultats par service

Département	Code	Libellé	Services publics d'eau potable (UGE)			Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
			Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité			
DGS	0260334	COMMUNE SAILLANS	7		100,0 %	7		100,0 %			
Total	1		7			7					
Total	1		7			7					

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

0260334 COMMUNE SAILLANS

Département	Code Captage	Nom du captage	D.U.P. - Date	Indice	Débit	Indice pondéré	Indice consolidé /LGE
DGS	026000146	BAUME(LA)	20/07/1994	0,80	70	56,0	
DGS	026000497	ST MOIRANS	20/07/1994	0,80	70	56,0	
Total	2				140	112,0	80,0 %

Règles de calcul

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % Aucune action

20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

50 % Dossier recevable déposé en préfecture

60 % Arrêté préfectoral

80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005

100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Description des unités de distribution (UDI) de l'UGE

DANS VOTRE UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT COMPOSEES DE LA FACON SUIVANTE :

Unité de distribution : SAILLANS

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
SAILLANS	SAILLANS Commune	1 000
	Population totale :	1 000

Unité de gestion et d'exploitation : COMMUNE SAILLANS Année : 2018

Description sommaire du mode d'alimentation de l'UGE

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois types d'installations caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Ce lieu est nommé "station de traitement-production" (TTP).

Cette étape est facultative : certaines ressources naturellement potables ne subissent aucun traitement.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, ainsi que les mêmes PRPDE et délégataire.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (SEC) peuvent être décrites

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
COMMUNE SAILLANS	SAILLANS	1 250	BAUME(LA) SOURCES DE SAINT MOIRANS MCA ST MOIRANS	SAILLANS - TRT CHL

Unité de gestion et d'exploitation : COMMUNE SAILLANS Année : 2018

Situation administrative des captages d'eau

Rappels réglementaires :

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 dont la protection naturelle est insuffisante. La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique étend cette obligation aux captages naturellement protégés, et permet aux sociétés privées de bénéficier d'une telle protection pour les captages antérieurs au 1er janvier 2004. L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale de la PRPDE ou du distributeur.

Note spécifique à l'attention de la PRPDE :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été notifiés aux propriétaires, et que les documents d'urbanisme (P.O.S., P.L.U.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.,

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la situation administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'ARS DT 26, je vous invite à prendre contact avec le service Environnement-Santé de ma délégation.

Pour lancer la procédure de protection des captages, une collectivité doit acter son engagement par délibération du conseil syndical ou municipal concerné. Le dossier de DUP complet doit être transmis par la collectivité à l'administration; le bureau des enquêtes publiques de la Préfecture de la Drôme fait office de guichet unique.

L'absence de date indique que l'étape n'est pas réalisée.

DESRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)			SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Avis Hydrogéologue agréé	Avis CoDERST (ex C.D.H.)	Arrêté de D.U.P.
SAUME(LA)	DRAINAGE - LINÉAIRE NON VISITABLE	CHASTEL-ARNAUD	25/10/1990	08/11/1993	20/07/1994
ST MOIRANS	SOURCE(OUV.PONC TUEL OU LINEAIRE-20M)	SAILLANS	25/10/1990	06/11/1993	20/07/1994

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Cette synthèse prend en compte l'ensemble des paramètres analysés.

Les prélèvements sont effectués :

- au captage (eau brute, avant tout traitement),
- en sortie de station de traitement-production (eau traitée),
- dans les unités de distribution au robinet du consommateur (eau distribuée).

Type de l'installation : MELANGE DE CAPTAGES

Nom de l'installation : SOURCES DE SAINT MOIRANS MCA

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
3	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
22/03/18	00113252	SAILLANS	SOURCES DE SAINT MOIRANS	C	C
22/06/18	00114228	SAILLANS	SOURCES DE SAINT MOIRANS	S	C
22/11/18	00137302	SAILLANS	SOURCES DE SAINT MOIRANS	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : SAILLANS - TRT CHL

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
2	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
22/03/18	00113021	SAILLANS	SAILLANS-CHLORATION PROVISOIRE	C	C
22/11/18	00137317	SAILLANS	SAILLANS-CHLORATION PROVISOIRE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité

Unité de gestion et d'exploitation : COMMUNE SAILLANS Année : 2018

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : SAILLANS

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
5	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
16/01/18	00112527	SAILLANS	SAILLANS VILLAGE	C	C
04/04/18	00113592	SAILLANS	SAILLANS VILLAGE	C	C
04/06/18	00114488	SAILLANS	SAILLANS VILLAGE	C	C
10/07/18	00135259	SAILLANS	SAILLANS VILLAGE	C	C
30/10/18	00137119	SAILLANS	SAILLANS VILLAGE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité

Unité de gestion et d'exploitation : COMMUNE SAILLANS Année : 2018

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesures dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

Le(s) tableau(x) ci-dessous présentent les résultats d'analyses des principaux paramètres représentatifs des caractéristiques de l'eau et des principaux polluants susceptibles d'être présents dans l'eau. Les paramètres, pour lesquels des dépassements des limites de qualité fixées par le code de la santé publique ont été constatés, sont indiqués "hors limites" dans la dernière colonne à droite du tableau.

Types d'eau : B = eau brute, T1 = eau traitée (en sortie de station de traitement-production), T = eau désinfectée (en réseau de distribution), S = sans traitement

MCA SOURCES DE SAINT MOIRANS MICA

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MIN. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	B	2	0	2	3	10000	
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MH	n/(100mL)	B	2	0	5	10	20000	
CTF	BACTÉRIES COLIFORMES /100l	n/(100mL)	B	2	0	16	32		
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
ADSP	ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
ADETd	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPF	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
TBZDES	TERBUTHYLAZIN DÉSÉTHYL	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
SMZ	SIMAZINE	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
BTZ	BENTAZONE	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
ISP	ISOPROTURON	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
SMETOLA	S-MÉTOLACHLORE	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
OXDZ	OXADIAZON	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
ODX	OXADIXYL	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
TBZ	TERBUTHYLAZIN	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
AMPA	AMPA	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
TERBMDÉ	TERBUMÉTON-DÉSÉTHYL	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
NORFLDM	DESMETHYLNORFLURAZON	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	

Unité de gestion et d'exploitation : COMMUNE SAILLANS Année : 2018
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

MCA SOURCES DE SAINT MOIRANS MCA

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MIN. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
-------------------	----------------------	-------	------------	-------------------	---------------------	---------------------	----------------------	-----------------------------------	------------------------

TTP SAILLANS - TRT CHL

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MIN. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
TH	TITRE HYDROTOMETRIQUE	°f	T1	2	24	25	25		
STRF	ENTEROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	2	0	0	0	0	0
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	2	0	0	0	0	0
CTF	BACTERIES COLIFORMES /100I	n/(100mL)	T1	2	0	0	0		
NO2	NITRITES (EN NO2)	mg/L	T1	2	0,00	0,00	0,00	0,1	
NOS	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	2	0,50	0,80	1,10	50	
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T1	2	0,12	0,12	0,12	1,5	
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	2	0,00	0,00	0,00		
SO4	SULFATES	mg/L	T1	2	17	17	17		
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T1	2	1,20	1,50	1,80		
CL	CHLORURES	mg/L	T1	1	5	5	5		
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L	T1	1	13	13	13		

Présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques mesurée dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

L'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-8 du code de la santé publique, fixe les limites de qualité suivantes pour les eaux destinées à la consommation humaine :

- 0,01 µg/L pour le benzo[a]pyrène,

- 0,1 µg/L pour la somme des composés suivants : benzo[b]fluoranthène, benzo[k]fluoranthène, benzo[g,h,i]pérylène et indénol[1,2,3-cd]pyrène.

La méthode d'analyse utilisée permet de mesurer divers HAP supplémentaires, pour lesquels aucune limite de qualité n'est définie par le code de la santé publique.

Le contrôle sanitaire a révélé la présence d'HAP réglementés ou non réglementés (*). La présence de ces composés à la teneur mesurée ne constitue pas un danger.

Type d'installation	Nom Installation	Commune	Date du prélèvement	Paramètre	Valeur en µg/L
UNITE DE DISTRIBUTION	SAILLANS	SAILLANS	10/07/2018	ACÉNAPHTHYLÈNE	0,006
UNITE DE DISTRIBUTION	SAILLANS	SAILLANS	10/07/2018	FLUORANTHÈNE *	0,022
UNITE DE DISTRIBUTION	SAILLANS	SAILLANS	10/07/2018	FLUORÈNE	0,019
UNITE DE DISTRIBUTION	SAILLANS	SAILLANS	10/07/2018	NAPHTALÈNE	0,023
UNITE DE DISTRIBUTION	SAILLANS	SAILLANS	10/07/2018	PHÉNANTRÈNE	0,100
UNITE DE DISTRIBUTION	SAILLANS	SAILLANS	10/07/2018	PYRÈNE	0,008

* L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) dans son avis de Septembre 2006, estime nécessaire, bien que l'eau du réseau de distribution public constitue une voie mineure d'apport en HAP, de mettre en œuvre les moyens permettant de ramener la concentration en HAP au niveau le plus bas possible.

Aussi je vous demande de bien vouloir rechercher l'existence de revêtement de réservoir ou de canalisations anciennes en fonte recouvertes intérieurement d'un revêtement bitumineux pouvant expliquer la présence de ces hydrocarbures dans l'eau de distribution.

Je vous saurai gré de bien vouloir me tenir informé des résultats de vos investigations.

